Image not found or type unknown

Possibilité de refus de prêt immobilier même après acceptation

Par **alou2008**, le **09/07/2015** à **13:33**

Bonjour
Ma question concerne un prêt immobilier: L'offre de prêt immobilier m'a été accepté au 19 juin 2015, la signature du compromis de vente à été signé le 09 avril 2015 et la signature de l'acte authentique de vente était prévue au plus tard le 30 juin 2015 mais il y a du retard car c'est en attente du document d'arpentage. Cependant, je souhaiterai savoir si mon prêt malgré l'acceptation peut m'être refusé dû à un changement de situation professionnelle car j'étais en contrat à durée indéterminée et je me trouve depuis hier au chômage. En vous remerciant par avance, pour l'étude de ma demande et dans l'attente d'une réponse de votre part
Cordialement

Par **moisse**, le **09/07/2015** à **15:01**

Bonjour,
Cela peut survenir.
Tout dépend de l'état de vos informations lors du dépôt de dossier de prêt.
Sauf incident soudain et imprévisible, la survenance de l'évènement qui vous frappe est rarement une surprise.
Le dossier doit être instruit de bonne foi. Indiquer être en CDI alors qu'on est déjà en instance de licenciement n'est pas de la bonne foi.
Par ailleurs si vous avez envisagé une assurance pour perte d'emploi, les garanties ne vous seront pas accordés. C'est donc un dossier à revoir.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés